

Dans le cadre de son volet “Formation”, le Labex EFL lance un nouvel appel à candidatures “Bourses de formation ou de conversion thématique”. Ce soutien vise à faciliter l’accès des doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs à des écoles d’été internationales de haut niveau dans le champ scientifique du Labex EFL délivrant une certification (ex. LSA, ESSLLI).

S’adressant prioritairement aux doctorants relevant d’un des établissements partenaires du Labex EFL (Université Sorbonne Nouvelle, Université de Paris, Université Sorbonne Paris Nord, INALCO), ces bourses pourront également profiter aux membres du Labex qui souhaitent s’initier à de nouvelles méthodologies et/ou thématiques afin de réorienter leurs recherches.

**Le Labex EFL peut financer des formations en présentiel ou en ligne.**

Les dépenses éligibles dans le cadre de ce soutien pourront comprendre tout ou partie :

- du coût des droits d’inscription
- des coûts d’hébergement
- des coûts de transport
- des frais de visas
- des frais de repas (jusqu’à 15 euros/jours – uniquement si les repas ne sont pas pris en charge par l’école)

Les critères de sélection sont les suivants :

- l’excellence du programme de formation proposé par l’école.
- la délivrance d’une certification par l’école.
- la pertinence du lien entre l’école d’été et les thématiques de recherche du Labex EFL.

### **1. Constitution des dossiers**

Les demandes doivent comporter :

- **le CV du candidat** (maximum 5 pages).
- **le programme détaillé de l’école d’été**, incluant le type de certification délivrée.
- **l’attestation d’inscription du candidat à l’école d’été** (si le candidat est déjà inscrit).
- **un argumentaire** rédigé par le candidat présenté sous forme de lettre précisant la pertinence de cette formation pour son projet de recherche personnel et dans le cadre du programme scientifique du Labex EFL.

- **une lettre de soutien** rédigée par le directeur du laboratoire ou par le directeur d'équipe dont dépend le candidat et garantissant que le certificat reçu par le candidat sera fourni au project manager du Labex EFL à l'issue de l'école d'été.
- **un budget prévisionnel détaillé** précisant si possible les autres financements déjà obtenus et/ou demandés pour la participation à l'école d'été.
- **un tableau excel** ci-joint, dûment complété.

## **2. Envoi des dossiers**

Les dossiers de demande de bourse de formation doivent être envoyés au project manager Christel Préterre ([christel.preterre@sorbonne-nouvelle.fr](mailto:christel.preterre@sorbonne-nouvelle.fr)), copie au responsable de formation Emmanuel Cartier ([emmanuel.cartier@lipn.univ-paris13.fr](mailto:emmanuel.cartier@lipn.univ-paris13.fr)).

Cet appel se clôturera le **mercredi 15 septembre 2021 (minuit)**.

La sélection sera faite par le Conseil Scientifique Restreint du Labex EFL.

## **3. Paiement de la bourse aux bénéficiaires**

Le montant de la bourse vous sera réglé directement sur votre compte bancaire environ un mois après le vote positif du CSR sur votre candidature, **une fois que l'attestation d'inscription à l'école aura été remise au project manager Christel Préterre.**

Remarque : C'est le lauréat qui engage directement les dépenses (ex : nous ne paierons pas les frais d'inscription à votre place). Le candidat veillera à bien préciser dans son dossier de candidature si les frais d'inscription ont été réglés ou non (le fait que ceux-ci n'aient pas encore été réglés au moment de la réponse à l'appel n'est pas un problème mais cette information doit être donnée).

## **4. Obligations des boursiers vis à vis du Labex**

Le lauréat de la bourse EFL et le directeur du laboratoire ou le directeur d'équipe dont dépend le lauréat s'engagent à ce que soient fournis au project manager du Labex EFL à l'issue de l'école d'été :

- le certificat de participation ou de validation délivré par l'école d'été.
- un résumé de quelques lignes sur l'école d'été accompagné d'une photo du lauréat pour une mise en ligne sur la page Formation du site web du Labex EFL.

Le Labex EFL laisse aux bénéficiaires des bourses la responsabilité de l'organisation de leur séjour à l'étranger (transport, logement, assurance maladie ou autre, etc.).